

Le 1^{er} septembre 2025

Le déploiement des militaires en rue en soutien des forces de l'ordre en vue de lutter contre la criminalité organisée

Post RS : Certains quartiers bruxellois sont fortement touchés par des fusillades ces derniers mois, ce qui entraîne évidemment des conséquences importantes pour la sécurité de nos concitoyens. Le MR propose de déployer rapidement des militaires en rue dans ces quartiers et ce, avec une capacité d'intervention réelle afin d'épauler les policiers.

Abstract :

- Plusieurs pays déploient leurs armées dans le but d'offrir un soutien aux forces de l'ordre dans la lutte contre la criminalité organisée ou contre le terrorisme ;
- Le nombre de fusillades augmente dans certains quartiers bruxellois et l'insécurité y règne. À cet égard, les dernières statistiques publiées par Eurostat le démontraient (pour l'année 2023) : Bruxelles a l'un des taux d'homicides volontaires les plus élevés de l'UE (au deuxième rang après la Lettonie) ;
- Le MR propose de déployer rapidement des militaires en rue dans ces quartiers sensibles, en patrouilles mixtes (en appui des forces de police) ;
- Les militaires viennent en soutien de la police, ils ne se substituent pas à la police pour autant ;
- Ils doivent avoir une capacité d'intervention réelle, telle qu'elle existe en France. Une modification du cadre légal d'engagement doit aboutir pour l'été au plus tard ;
- Une baisse de la criminalité a été observée en 2015 lorsque les militaires étaient déployés dans nos rues suite aux attentats ;
- Le Ministre Quintin a déjà obtenu au cours de ces six premiers mois que la sécurisation des sites nucléaires soient repris par les militaires conformément à l'accord de gouvernement.

Le nombre de fusillades dans certains quartiers bruxellois ne fait qu'augmenter ces derniers mois. Par exemple, à Anderlecht, il y a eu entre 2024 et aujourd'hui, 1^{er} septembre 2025, 63 fusillades. Nous devons enrayer cette criminalité. À cet égard, les dernières statistiques publiées par Eurostat le démontraient (pour l'année 2023) : Bruxelles a l'un des taux d'homicides volontaires les plus élevés de l'UE (au deuxième rang après la Lettonie). La capitale belge a enregistré un taux de 3,19 d'homicides pour 100.000 habitants contre une moyenne européenne de 1,18.

Le MR propose dès lors de **déployer rapidement des militaires en rue en patrouille mixte** (c'est-à-dire avec les policiers) dans les points sensibles de Bruxelles. L'idée est qu'ils soient présents par exemple dans certaines stations de métro, au Peterbos, dans certains quartiers de Molenbeek avec une capacité d'intervention telle qu'elle existe en France. Le MR est dès lors demandeur d'une modification du cadre légal dans lequel les militaires peuvent intervenir, soit sur une nécessité d'avancer sur le codex militaires.

Les chiffres l'attestent, que ce soit en France ou lorsque les militaires avaient été déployés en 2015 en Belgique suite aux attentats, une diminution de la criminalité entre 20 et 30 % avait été observée.

L'accord de gouvernement prévoit déjà l'élargissement des missions de la défense à la sécurisation des sites nucléaires, des ambassades, des sites relevant en permanence du niveau trois de l'OCAM et du secteur pétrochimique.

Le Ministre Quintin a déjà obtenu au cours de ces six premiers mois que la sécurisation des sites nucléaires soient repris par les militaires conformément à l'accord de gouvernement.

De quelle manière l'armée vient-elle en soutien de la police en France ?

L'Opération Sentinelle (Vigipirate) est une mission de l'armée française lancée en janvier 2015, après les attentats de janvier 2015 en Île-de-France. Son objectif principal est de protéger les points sensibles du territoire national contre la menace terroriste.

Le rôle des militaires est principalement de patrouiller et de surveiller les lieux sensibles pour renforcer la sécurité et dissuader les actes malveillants. Les contrôles d'identité restent de la compétence exclusive des forces de sécurité intérieure, comme la police et la gendarmerie. Néanmoins, l'usage du feu a été étendu aux « cavales meurtrières ». Il s'agit d'une excuse pénale qui permet aux forces engagées sur le territoire national d'agir dans un temps distinct de la menace immédiate à la vie d'autrui, ou à leur vie. C'est une autre cause exonératoire de responsabilité, fondée sur l'état de nécessité, qui va donc au-delà de la légitime défense.

L'Italie, autre cas d'école

L'Italie, en vue de renforcer la sécurité publique, a décidé de lancer en 2008 l'Opération *Strade Sicure* (Opération « rues sûres »). Cette opération mobilise les forces armées italiennes, y compris l'armée, la marine, l'armée de l'air et les Carabinieri, pour soutenir la police dans la prévention de la criminalité et du terrorisme. Elle est actuellement toujours en cours.

Dans ce cadre d'action sur le territoire national, les militaires disposent d'un statut juridique particulier : ils sont des agents de sécurité publique. À ce titre, ils peuvent se substituer aux policiers et aux Carabinieri et procéder à des fouilles ainsi qu'à l'identification des personnes et des véhicules. Depuis son lancement, l'opération a été prolongée plusieurs fois et a vu son effectif augmenter pour répondre à diverses situations d'urgence, comme les tremblements de terre et la pandémie de COVID-19.